

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 26 mars 2025

Objet : Modification de la composition des Commissions Administratives Paritaires placées auprès du CIG au 7 avril 2025 : désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés pour les catégories A, B et C

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le mercredi 26 mars deux mil vingt-cinq à onze heures, le Conseil d'administration du Centre interdépartemental de gestion de la petite couronne de la région d'Ile-de-France, dûment convoqué le 14 mars 2025, s'est réuni dans ses locaux 1, rue Lucienne Gérard à Pantin, sous la présidence de Monsieur Jacques Alain BENISTI.

Nombre d'administrateurs en exercice : 29

Etaient présents : Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Sabrina ASSAYAG, Monsieur Patrick de la MARQUE, Madame Catherine DESPRES, Monsieur Bernard FOISY, Madame Françoise KERN, Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Anthony MANGIN, Madame Aurore THIROUX.

Avaient donné procuration : Madame Nadège AZZAZ à Madame Sabrina ASSAYAG, Madame Jacqueline BELHOMME à Monsieur Jacques Alain BENISTI, Madame Marie CHAVANON à Madame Françoise KERN, Monsieur Yves COSCAS à Monsieur Bernard FOISY, Monsieur Jean-François DUFEU à Madame Catherine DESPRES, Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN à Monsieur Philippe LAUNAY, Monsieur Philippe LAURENT à Monsieur Anthony MANGIN, Monsieur Julien WEIL à M. Patrick de la MARQUE.

Etaient absents et excusés : Monsieur Belaïde BEDREDDINE, Monsieur Fernand, BERSON, Monsieur Jean-Luc CADEDDU, Monsieur Pierre-Olivier CAREL Madame Christine CERRIGONE, Monsieur Etienne FILLOL, Madame Julie FOURNIER, Monsieur Daniel GUERIN, Monsieur Laurent LAFON, Monsieur Quentin GESELL, Monsieur Frédéric MOLOSSI, Monsieur Igor SEMO.

Assistaient également à la réunion : M. Xavier BASTARD, directeur général, Monsieur Benoît HAUDIER, directeur général adjoint des concours, de la santé et de l'action sociale, Mme Louise HARGUINTEGUY directrice générale adjointe des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, Mme Diana DEVY, directrice déléguée chargée des ressources humaines et de l'emploi territorial, M. Laurent SALLET, secrétaire général, M. Marc JOINOVICI, représentant de la Trésorerie Principale des Etablissements Publics Locaux de Paris.

Objet : Modification de la composition des Commissions Administratives Paritaires placées auprès du CIG au 7 avril 2025 : désignation des représentants des collectivités et établissements affiliés pour les catégories A, B et C

Le conseil d'administration,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L.261-2, L.262-2, L.452-38 et R.262-19,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié relatif aux centres de gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu les courriels de démission de madame CHAFFIN et de M. BUDAKCI en novembre 2024 et de Mme DUROSELLE en décembre 2024,

Vu la situation spécifique de M. QUESSEVEUR au regard de son autorité territoriale,

La composition actuelle des CAP, A, B et C repose sur la délibération n°2024-33 du 25 juin 2024,

Considérant l'augmentation du nombre de séances des instances en formation disciplinaire qui nécessite une disponibilité plus grande des membres qui y siègent,

Considérant l'appel à candidatures fait auprès de l'ensemble des collectivités affiliées pour avoir de nouveaux membres,

Afin de prendre en compte la modification de la composition des CAP de catégories A, B et C liée au remplacement de représentants démissionnaires, le Conseil d'administration est invité à se prononcer sur la désignation des représentants suivants :

Après en avoir délibéré,

Article 1^{er} : ARRÊTE, en conséquence, le tableau des représentants des collectivités et établissements publics affiliés est fixé comme suit :

CAP de la CATÉGORIE C

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de PANTIN
3. M. Fernand BERSON	Adjoint au maire de L'HAY-LES-ROSES
4. Mme Catherine DESPRES	Conseillère municipale de CHOISY-LE-ROI
5. M. Patrick de la MARQUE	Adjoint au maire de MEUDON
6. Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de BOISSY-SAINT-LEGER
7. M. Yannick CAILLET	Adjoint au maire de SAINT-DENIS
8. M. Frédéric MOLOSSI	Vice-Président du Conseil départemental de la SEINE-SAINT-DENIS
9. M. Pierre LENTIER	Conseiller municipal délégué de VILLECRESNES
10. M. Bernard FOISY	Conseiller municipal délégué du PLESSIS-ROBINSON

SUPPLÉANTS

1. Mme Florence BOUTE	Adjointe au maire de VILLE D'AVRAY
2. Mme Charazed DJEBBARI	Adjointe au maire de COURBEVOIE
3. M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT PLAINE COMMUNE
4. M. Dominique CARDOT	Adjoint au maire de MALAKOFF
5. M. Francis SELLAM	Adjoint au maire de JOINVILLE-LE-PONT
6. M. Didier FABRE	Adjoint au maire de VILLECRESNES
7. Mme Marie-Claude COLLET	Conseillère municipale déléguée de DUGNY
8. M. Didier BROCH	Adjoint au maire de LA COURNEUVE
9. Mme Djena DIARRA	Adjointe au maire de MONTFERMEIL
10. Mme Salima HADDADI	Conseillère municipale de MEUDON

CAP des CATÉGORIES A et B

TITULAIRES

1. M. Jacques Alain BENISTI	Président du CIG, maire de VILLIERS-SUR-MARNE
2. Mme Françoise KERN	Adjointe au maire de PANTIN
3. M. Anthony MANGIN	Adjoint au maire de DRANCY
4. Mme Charazed DJEBBARI	Adjointe au Maire de COURBEVOIE
5. M. Sébastien GASPARD	Adjoint au maire de COUBRON
6. Mme Samia SEHOUANE	Vice-Présidente de l'EPT EST ENSEMBLE
7. M. Jean-Jacques LE ROUX	Conseiller municipal délégué de CLAMART
8. Mme Eveline NOURY	Adjointe au maire de BOISSY-SAINT-LEGER

SUPPLÉANTS

1. Mme Chantal TROTTET	Conseillère municipale déléguée des PAVILLONS-SOUS-BOIS
2. M. Vasco COELHO	Adjoint au maire de CHOISY-LE-ROI
3. Mme Florence BOUTE	Adjointe au maire de VILLE D'AVRAY
4. M. Claude LESEUR	Adjoint au Maire de VALENTON
5. M. Jean François HIRSCH	Adjoint au Maire de BOBIGNY
6. Mme Leïla SLIMANE	Adjointe au maire de PANTIN
7. M. Hervé BORIE	Vice-Président de l'EPT PLAINE COMMUNE
8. M. Frédéric COUVERCELLE	Adjoint au maire d'ASNIERES-SUR-SEINE

ARTICLE 2 : DIT que ces modifications prendront effet au 7 avril 2025.



Le président,

Jacques Alain BÉNISTI
Maire de Villiers-sur-Marne
Vice-président de la Métropole du Grand Paris

L'intéressé, s'il désire contester cet acte, peut saisir le tribunal administratif de Montreuil d'un recours contentieux dans les deux mois dès lors que la décision attaquée devient exécutoire. Il peut également saisir l'autorité compétente d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de deux mois, le silence gardé par l'autorité compétente vaut rejet implicite).